

Intervention d'actualité Plénière du 07 novembre 2019

Un accident ferroviaire vient d'avoir lieu dans la région Grand Est, dans le département des Ardennes. Le conducteur, seul à bord du TER, bien que blessé, a pu grâce à son sang-froid et son professionnalisme, éviter une tragédie.

Nous rappelons que la Région est l'Autorité Organisatrice des Mobilités (Transports régionaux de voyageurs) et qu'elle doit à ce titre tout mettre en œuvre pour la sécurité des circulations et des usagers.

Nous rappelons la position prise par le CESER lors de sa contribution à la convention TER en novembre 2017 :

« Le CESER est pleinement favorable à une présence humaine dans les trains et en gare aussi bien pour des raisons de service à l'usager, de sécurité des voyageurs et de promotion active du Transport Express Régional.

Conscient de l'organisation actuelle de la SNCF et des modalités inscrites dans la convention, il attire l'attention sur le point suivant :

Le CESER demande à ce qu'une présence « humaine » régulière soit assurée dans les trains que ce soit par la présence d'agents d'accompagnement et/ou d'agents relevant de la sûreté ferroviaire (SUGE) en tenant compte des horaires, des lignes en fonction des bassins de vie, et du niveau de civisme des usagers selon les Territoires. »

Dans le cadre de l'article 45-1 de la convention TER, une revoyure est prévue au premier trimestre 2020 entre les parties contractantes.

Pour 3 français sur 4 (sondage ELABE 2019), le contrôleur est un acteur essentiel et indispensable de la sécurité des circulations et de la sûreté des voyageurs dans les trains du quotidien. Les risques inhérents aux circulations EAS (Equipement Agent Seul) sur notre région sont une problématique de sécurité et de sûreté qui nécessite un retour aux fondamentaux.

Nous demandons à l'AOM de généraliser à l'échelle régionale la présence de contrôleurs dans les trains.

Signataires :

Madame Christine GRAFFIEDI

Monsieur Jean-Pierre LANGLET

Madame Annick de MONTGOLFIER

Monsieur Luc MOUROT

Monsieur Christian DEJARDIN

Monsieur Éric BALAUD

Monsieur Philippe RENAUDIN

Monsieur Laurent STIEFFATRE